



**CERTIFICAT RELATIF AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE TENUE À DISTANCE  
POUR L'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER  
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1006**

**Règlement d'emprunt numéro 1006 décrétant des dépenses  
en immobilisation et un emprunt de 1 900 000 \$**

Je, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion certifie par les présentes que :

Le registre des demandes de scrutin référendaire pour le règlement numéro 1006 mentionné en titre a été accessible du 10 au 25 février 2021 via courriel ou par la poste.

- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1006 est de **7 736** ;
- ☞ Que le nombre de correspondances de personnes habiles à voter requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **785** ;
- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter ayant transmis des correspondances est de **0** ;

Par conséquent, je déclare que :

- le règlement numéro 1006 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**Donné à Bois-des-Filion, ce 26 février 2021**

**Sylvain Rolland  
Directeur général et  
greffier par intérim**